



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 mars 2024  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-neuvième session**  
Point 75 a) de la liste préliminaire\*  
**Les océans et le droit de la mer**

## Les océans et le droit de la mer

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

Dans sa résolution [78/69](#), l'Assemblée générale a décidé que le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer concentrerait les débats de sa vingt-quatrième réunion sur le thème « L'océan, source d'aliments durables ». Le présent rapport a été établi en application de ladite résolution, afin de faciliter les discussions sur ce thème. Il est présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-dix-neuvième session, ainsi qu'aux États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en application de l'article 319 de cet instrument.

\* [A/79/50](#).

\*\* En raison des limites fixées au nombre de mots des rapports demandés par l'Assemblée générale, on trouvera les références des contenus du présent rapport dans la version préliminaire non revue par les services d'édition, avec notes de bas de page détaillées, sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/consultative\\_process/icp24/ICP2024AdvanceUneditedReportingMaterial.pdf](http://www.un.org/depts/los/consultative_process/icp24/ICP2024AdvanceUneditedReportingMaterial.pdf) (en anglais).



## I. Introduction

1. Depuis longtemps, l'océan est une source de nourriture pour les êtres humains. Les aliments qu'ils en tirent contribuent, partout dans le monde, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable. L'océan est une importante source de subsistance, de moyens d'existence et de bienfaits culturels et sociaux pour des millions de personnes de par le monde, en particulier les habitants des zones littorales. Alors que la croissance démographique, la dégradation des écosystèmes et la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution menacent de plus en plus les systèmes alimentaires mondiaux, l'importance de cette source d'alimentation durable est plus que jamais reconnue. En témoignent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs relatifs aux océans, en particulier les objectifs de développement durable n° 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), et 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).

2. Le cadre juridique et politique de l'océan, considéré comme source d'alimentation durable, repose sur une série d'instruments, contraignants et non contraignants. Au nombre des instruments juridiquement contraignants, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer occupe une place centrale, en ce qu'elle définit le cadre juridique de toutes les activités menées en mer et dans les océans. Le régime juridique de la Convention se complète de deux accords d'application, dont l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995, et de toute une série d'autres instruments intéressant la conservation et la gestion des ressources biologiques marines, la protection et la préservation du milieu marin, le développement durable, le commerce, la sécurité alimentaire et les droits de l'homme. Un troisième accord d'application de la Convention, l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, adopté en 2023, n'est pas encore en vigueur.

3. L'importance qu'il y a à maintenir et renforcer la source d'alimentation durable que constitue l'océan a été soulignée par l'Assemblée générale qui, dans sa résolution [78/69](#) du 5 décembre 2023, a décidé de consacrer les débats de la vingt-quatrième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer au thème « L'océan, source d'aliments durables ».

4. Dans le but de faciliter les débats de la vingt-quatrième réunion du Processus consultatif, le présent rapport offre un tour d'horizon de la fonction actuelle que remplit l'océan, comme source d'alimentation durable, recense les pressions qu'il subit dans ce rôle et met en évidence les difficultés comme les possibilités que présente un renforcement de ce rôle. Il s'appuie sur la contribution des États Membres et des organisations et organes compétents qui ont soumis des communications<sup>1</sup>, ainsi que sur d'autres rapports et études publiés sur le sujet.

---

<sup>1</sup> Le texte intégral de ces communications peut être consulté sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à l'adresse suivante : [www.un.org/depts/los/consultative\\_process/ICP24Contributions.htm](http://www.un.org/depts/los/consultative_process/ICP24Contributions.htm).

## **II. L'océan, source d'alimentation durable : la situation actuelle**

### **A. Contexte**

5. L'océan fournit toutes sortes d'aliments (poissons, coquillages, céphalopodes, crustacés et autres animaux marins, notamment, mais aussi algues et autres plantes marines) durables, c'est-à-dire que l'on peut obtenir par des méthodes durables. Ces aliments peuvent être un moyen non négligeable de répondre à la demande d'aliments durables et nutritifs qui continue de s'accroître en raison de la croissance exponentielle de la population mondiale. De fait, le rôle que jouent l'océan et ses ressources dans la sécurité alimentaire et la nutrition de la population mondiale est déjà bien reconnu si l'on considère l'importante quantité de protéines animales que fournit l'océan à la moitié de la population mondiale, et l'apport qu'il représente, pour plus de 3 milliards de personnes, en macronutriments indispensables à la santé et, pour 1 personne sur 5, en micronutriments essentiels. En 2020, 89 % environ de la production totale des pêcheries et de l'aquaculture, soit plus de 157 millions de tonnes, a servi directement à la consommation humaine.

6. Exploiter l'océan comme source d'alimentation durable peut également permettre de contribuer au développement durable, à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et au développement de systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques. Les aliments provenant de l'océan peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ce, avec un impact écologique relativement faible. Toutefois, pour que l'océan puisse jouer son rôle de source d'alimentation durable, il faut assurer efficacement la conservation et la gestion de ses ressources afin que ces ressources puissent être pérennisées.

### **B. Sources et types d'aliments durables d'origine marine**

7. La pêche de capture dans les eaux marines, qui a représenté 44 % de la production halieutique totale en 2020, est la principale source de production d'animaux marins et le mode dominant de production de plusieurs espèces. La valeur de la production mondiale de la pêche de capture, dont 78,8 millions de tonnes pêchées dans les eaux marines, a atteint, selon les estimations, 141 milliards de dollars en 2020, ce qui représente une baisse de 4 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. La production halieutique mondiale destinée à la consommation humaine directe – pêche et aquaculture confondues – s'est élevée à 157 millions de tonnes, contre 20 millions de tonnes destinées à des fins non alimentaires, y compris la farine et l'huile de poisson.

8. Alors que la production de poisson a enregistré une baisse de 4,5 % en 2019 et une nouvelle baisse de 2,1 % en 2020, la production mondiale de la pêche de capture devrait augmenter au cours des prochaines décennies, pour atteindre 96 millions de tonnes en 2050, en raison de la reconstitution des stocks de certaines espèces, permise par une meilleure gestion des ressources, l'augmentation des captures de ressources sous-exploitées et la réduction des rejets, des déchets et des pertes. En revanche, le nombre de stocks de poissons sauvages capturés à l'aide de techniques non durables a plus que doublé depuis 1980, 35,1 % du total de la pêche de capture étant prélevée sur des stocks surexploités et 52 %, sur des stocks pleinement exploités.

9. Selon des études récentes, la production halieutique pourrait être augmentée de 16,5 millions de tonnes par an moyennant une gestion efficace de la pêche, conjuguée à la reconstitution des stocks surexploités. En outre, les progrès enregistrés au niveau de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la pêche, afin de limiter, notamment,

les prises accessoires, les rejets et les déchets alimentaires, pourraient également permettre d'accroître le rendement global des pêcheries existantes.

10. La mariculture, ou aquaculture marine, qui continue de se développer dans le monde entier, constitue l'un des secteurs agroalimentaires connaissant la croissance la plus rapide au niveau mondial. En 2020, la production mondiale issue de l'aquaculture marine et côtière atteignait 68,1 millions de tonnes, dont 33,1 millions de tonnes d'animaux aquatiques et 35 millions de tonnes d'algues. D'ici à 2030, la production aquacole devrait encore augmenter de 15 %, en grande partie grâce à l'essor de l'aquaculture durable.

11. La contribution cumulée de l'aquaculture à la production totale (halieutique et aquacole) a augmenté régulièrement, à l'instar de celle de la pêche de capture, passant de 13,4 % en 1990 à 49,2 % en 2020. Face à la demande croissante de poisson et de produits de la pêche destinés à la consommation humaine, le potentiel que recèle la mariculture, comme moyen de relever durablement les défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, est de plus en plus reconnu.

12. Les directives pour une aquaculture durable, adoptées par le Sous-comité de l'aquaculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2023 à sa douzième session, montrent les progrès que peut faire l'aquaculture pour mieux répondre aux besoins croissants de la communauté internationale. La mariculture durable, c'est notamment un ensemble de mesures visant à restaurer la structure et la fonction des écosystèmes pour soutenir l'approvisionnement alimentaire et réduire au maximum la pollution, les espèces exotiques envahissantes, les déchets et l'apparition de maladies. Certains types d'aquaculture, comme la production de mollusques bivalves et d'algues, peuvent également fournir des services écosystémiques, notamment en atténuant les effets de l'excès de nutriments, de l'acidification de l'océan et de la perte d'habitat.

13. Les systèmes et méthodes d'aquaculture peuvent gagner en résilience, en ce qu'ils peuvent gérer efficacement les contraintes du milieu grâce, notamment, à la culture d'organismes sélectionnés pour s'adapter à la fluctuation des conditions, comme la température de l'eau et les niveaux de pH.

14. En ce qui concerne les algues et autres plantes marines, on dénombre environ 700 espèces d'algues comestibles, riches en vitamines et minéraux essentiels, et sources de protéines, de lipides et de glucides digestibles pouvant servir à la consommation humaine. Les algues marines et autres algues restent encore une source alimentaire peu explorée, les données disponibles sur la production d'algues marines et de microalgues, y compris le phytoplancton, comme sources d'acides gras polyinsaturés oméga-3 à longue chaîne, et leur utilisation dans la plupart des pays, étant insuffisantes.

15. Les algues marines et les microalgues servent à une variété d'usages alimentaires et non alimentaires en dehors de la consommation humaine : aliments pour animaux, produits pharmaceutiques et nutraceutiques, textiles, engrais biologiques, bio-emballages et biocarburants ou biocarburants, notamment.

16. La production mondiale d'algues a connu une croissance rapide au cours des dernières décennies, passant, entre 2000 et 2010, de 12 à 21 millions de tonnes. En 2020, la production totale d'algues dans le monde atteignait 35 millions de tonnes, la valeur totale du commerce des algues se chiffrant quant à elle à 1,1 milliard de dollars. Ces algues ont été produites par 36 pays sur les 61 pays et territoires producteurs déclarant des cultures d'algues dans le cadre des données de production de la FAO, soit l'équivalent de 98 % de la production mondiale en 2020.

17. Dans certaines régions, la production d'algues a été considérée comme contribuant à la protection et à la restauration de la nature, ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ceux-ci. L'élevage de mollusques et d'algues pourrait offrir d'importants services écosystémiques, notamment en matière d'absorption du dioxyde de carbone et de nutriments.

### **C. Importance de l'alimentation durable d'origine marine pour la sécurité alimentaire et la nutrition**

18. Pour respecter les quatre piliers de la sécurité alimentaire, les produits de la mer doivent avoir une valeur nutritionnelle (critère d'utilisation), rester disponibles en quantités suffisantes (critère de disponibilité), être accessibles à tout moment (critère d'accès) et faire l'objet d'un approvisionnement stable afin d'éviter les fluctuations de prix ou les pénuries (critère de stabilité).

19. En termes d'utilisation et de valeur nutritionnelle, les aliments d'origine marine sont riches en protéines et en acides gras oméga-3. Ils fournissent environ 17 % des protéines animales consommées par la population mondiale, et plus de 50 % de ces protéines dans plusieurs pays en développement. Les aliments issus de l'océan sont également des sources sans égales de micronutriments divers, dont le calcium, le fer, le zinc et le sélénium, essentiels pour prévenir la malnutrition, améliorer la santé maternelle et soutenir la santé cognitive et physique aux stades critiques de la petite enfance. En consommant des produits de la mer, on peut réduire le risque d'avoir un accident vasculaire cérébral, une dépression ou de développer la maladie d'Alzheimer. En outre, les acides gras oméga-3 contenus dans les produits de la mer sont connus pour favoriser le développement du cerveau et du système nerveux de l'enfant. Une plus grande consommation de produits de la mer est également liée à une meilleure santé neurologique, cardiovasculaire et oculaire, ainsi qu'à une réduction du risque de cancer et de l'incidence des maladies neurodégénératives.

20. En ce qui concerne la disponibilité, la production halieutique et aquacole mondiale a bondi à 214 millions de tonnes en 2020, contre 213 millions de tonnes en 2018, principalement sous l'effet de l'expansion de l'aquaculture, notamment en Asie. D'ici à 2030, 90 % de la production d'animaux aquatiques sera destinée à la consommation humaine, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 2020. La consommation par habitant devrait passer de 20,2 kg à 21,4 kg, sous l'effet d'une demande plus forte liée à l'augmentation des revenus, à l'urbanisation, à l'expansion de la production et à l'évolution des régimes alimentaires. Alors que l'offre de produits de la mer devrait augmenter au niveau mondial, la baisse de la consommation par habitant en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne, suscite des inquiétudes et pose des problèmes de sécurité alimentaire.

21. Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture jouent un rôle déterminant dans l'accès aux produits de la mer. Ces derniers peuvent constituer une source de protéines plus abordable et plus accessible que d'autres protéines d'origine animale. Dans les pays à faible revenu, la proportion de protéines tirées par les consommateurs des produits de la mer est plus importante que dans les pays à revenu élevé, malgré une consommation par habitant beaucoup plus faible. Des millions de personnes dépendent de la pêche pour leur subsistance et leur alimentation, notamment dans les populations côtières des pays à faible revenu. Les quantités de poisson débarquées par les petits pêcheurs contribuent à hauteur de 90 à 95 % à la consommation des populations locales. La contribution du secteur de l'aquaculture est du même ordre, en permettant de produire des aliments qui améliorent la nutrition des populations à faible revenu, ce qui est particulièrement important pour les mères et les jeunes enfants.

22. Concernant le critère de stabilité, les prix et l'offre de produits de la mer fluctuent en fonction d'une série de facteurs. L'augmentation des revenus, la croissance démographique, la forte demande, la diminution de l'offre et l'augmentation des coûts de production découlant des prix d'intrants tels que les aliments pour animaux, l'énergie et l'huile de poisson devraient entraîner une augmentation progressive du prix (en valeur nominale) des produits aquatiques commercialisés à l'échelle mondiale, qui atteindra 33 %, d'après les estimations, d'ici à 2030.

23. Un système alimentaire durable devrait permettre à la population de disposer en permanence d'un accès économique et physique suffisant à des aliments nutritifs pour pouvoir satisfaire ses besoins et préférences alimentaires. L'évolution vers des systèmes alimentaires durables est accentuée par des initiatives mondiales comme les objectifs de développement durable et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui tendent vers des systèmes plus durables, plus sains et plus équitables.

#### **D. Importance de l'alimentation durable issue de l'océan au regard des trois piliers du développement durable**

24. Un système alimentaire océanique durable est un système dont l'incidence sur l'environnement est positive ou neutre, qui a des retombées bénéfiques sur la société et qui permet d'évoluer vers une économie bleue, propre à diversifier les activités économiques durables pour ses parties prenantes. Une transition bleue, équitable et viable s'impose si l'on veut que l'océan puisse continuer à contribuer au développement durable et bénéficier aux générations actuelles et futures par des retombées aussi bien économiques, que sociales et environnementales.

25. L'importance économique que revêtent la pêche et l'aquaculture durables est démontrée par leur rôle de pourvoyeuses d'emplois et de revenus à plus de 10 % de la population mondiale. À eux deux, ces secteurs sont à l'origine de 58,5 millions de créations d'emplois dans le secteur primaire et assurent la subsistance de 600 millions de ménages. Le poisson est également l'un des produits de base les plus échangés au monde. Les systèmes alimentaires océaniques s'accompagnent également de retombées sociales et culturelles pour les pêcheurs et les populations côtières, y compris les populations autochtones. Les systèmes alimentaires océaniques durables sont également bénéfiques pour l'environnement, car les ressources biologiques marines servant à l'alimentation sont des éléments clés des écosystèmes marins, indispensables à leur santé et à leur résilience. Les systèmes de production de produits de la mer ont le potentiel de générer moins d'émissions de gaz à effet de serre et d'être plus durables qu'un grand nombre de leurs équivalents protéiques animaux d'origine terrestre.

### **III. L'océan, source d'alimentation durable : contraintes pesant sur les fonctions actuelles et futures**

26. Pour constituer un système alimentaire stable et fiable et bénéficier comme tel aux générations actuelles et futures, les aliments d'origine marine doivent être utilisés de manière viable et efficace. Au nombre des contraintes pesant sur l'océan dans son rôle de source d'alimentation durable figurent les pratiques d'exploitation non durables, diverses autres pressions subies par le milieu marin et des contraintes liées à la valeur et à la chaîne d'approvisionnement.

## A. Pratiques d'exploitation non durables

27. Les pratiques d'exploitation non durables comprennent la surexploitation, la surcapacité de pêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la pollution due aux activités de pêche, et les pratiques de pêche destructrices. D'autres pratiques susceptibles d'avoir des incidences négatives sur les pêcheurs et le secteur de la pêche, notamment les pratiques de travail abusives, l'inégalité entre les sexes et une protection insuffisante des droits des petits pêcheurs et des pêcheurs artisanaux, peuvent également avoir des ramifications à long terme pour l'océan dans son rôle de source d'alimentation durable.

28. Une gestion efficace de la pêche et de l'aquaculture, conforme aux instruments juridiques applicables, notamment la Convention, l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 et les instruments connexes, est essentielle si l'on veut préserver la productivité des océans. Les systèmes de gestion de la pêche efficaces tiennent compte des objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

29. La pérennité des ressources biologiques marines est compromise par la surexploitation, soit la surpêche dans le cas de la pêche. Au titre de la Convention et de l'Accord, les États sont tenus d'empêcher la surpêche et de maintenir ou rétablir les stocks des espèces exploitées à des niveaux qui assurent le rendement constant maximum. Avec la cible 14.4 du Programme 2030, avait été pris l'engagement de mettre fin à la surpêche d'ici à 2030, mais les pêcheries mondiales s'éloignent actuellement de la réalisation de cet objectif. Si on la laisse se poursuivre, la surpêche pourrait entraîner à la longue la perte de milliers de milliards de dollars de capital naturel. Au nombre des causes de la surpêche figurent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la surcapacité, la mauvaise gestion ou l'absence de gestion de la pêche, et des connaissances ou capacités lacunaires, conjuguées à des facteurs de stress externes se répercutant sur l'état des stocks. La surpêche, à la fois directe et indirecte, contribue au déclin des ressources halieutiques. Même si, pour certains stocks, la surpêche tend à se réduire, plus d'un tiers des stocks mondiaux restent surexploités.

30. La surcapacité est un important facteur dans le problème de surpêche. Il est compliqué, cependant, de légiférer en matière de capacité de capture en raison des gains d'efficacité qui ne cessent d'être faits dans les techniques de pêche. Les subventions préjudiciables au secteur de la pêche sont un facteur clef du maintien de cette surcapacité, et contribuent, y compris sous forme d'aides sur les carburants, à la surpêche et, plus généralement, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'Accord sur les subventions à la pêche adopté sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce permettra, lorsqu'il entrera en vigueur, de répondre à certaines de ces préoccupations, en renforçant la transparence du système et en éliminant graduellement les subventions préjudiciables.

31. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée constitue une menace pour l'exploitation durable des ressources halieutiques, car elle compromet l'efficacité des mesures de conservation et de gestion des pêcheries et d'autres efforts de conservation et de gestion des stocks de poissons.

32. Les prises accessoires de la pêche de capture, y compris les débarquements de prises accessoires, les rejets et les pertes avant capture, constituent une préoccupation majeure. Avec les rejets, elles représentent une menace pour la viabilité du secteur de la pêche en raison de la mortalité excessive et du gaspillage alimentaire qu'elles induisent et qui compromettent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations côtières. Les prises accessoires nuisent aux écosystèmes marins et sont une menace majeure pour la biodiversité. La pêche touche également gravement les autres prises accessoires que constituent les oiseaux et mammifères marins. Les

mesures d'atténuation, y compris les mesures techniques et la modélisation, peuvent améliorer la viabilité. Réduire les prises accessoires de mammifères marins, par exemple, permet d'améliorer la santé des écosystèmes et éventuellement d'œuvrer à la reconstitution des espèces en danger et espèces menacées, y compris les stocks cibles.

33. Les pratiques de pêche destructrices portent préjudice aux ressources biologiques marines et, plus généralement, au milieu marin. L'Assemblée générale a examiné les effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la viabilité à long terme des stocks de poissons d'eau profonde. En outre, malgré le moratoire que l'Assemblée a demandé en 1992 sur la pêche hauturière au grand filet dérivant eu égard à ses effets néfastes sur les ressources biologiques marines, cette pratique continue d'exister, bien que de façon plus limitée. D'autres pratiques de pêche destructrices, telles que la pêche à l'explosif, nocives pour l'environnement et la biodiversité, entraînent en outre la destruction des habitats.

34. La pêche de capture et l'aquaculture sont également associées à différentes pratiques ou conséquences délétères pour les ressources biologiques marines et qui endommagent le milieu marin. Les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, ou « engins de pêche fantômes », forme de pollution plastique marine la plus nocive pour les animaux et les habitats marins, menacent la vie aquatique et les fragiles écosystèmes marins, tout en compromettant la viabilité de la pêche et les moyens de subsistance des pêcheurs. Le carbone émis par les flottes de pêche contribue également aux changements climatiques.

35. La mariculture permet de compléter la pêche de capture et d'accroître la sécurité alimentaire, tout en fournissant des services écosystémiques tels que l'atténuation des effets de l'excès de nutriments, de l'acidification des océans et de la perte d'habitats. Toutefois, elle peut voir sa viabilité compromise par des problèmes tels que la dégradation des habitats, la perturbation des systèmes trophiques, l'épuisement du stock naturel de départ, la transmission de maladies, les invasions d'espèces exotiques envahissantes ou génétiquement modifiées et une moindre variabilité génétique. Elle peut également avoir des répercussions éventuelles sur la pêche commerciale artisanale présente dans la même zone.

## **B. Autres contraintes subies par le milieu marin**

36. L'océan et ses ressources biologiques sont soumis à d'énormes pressions, les changements environnementaux étant à l'origine de risques importants pour plus de 90 % de la production alimentaire mondiale d'origine aquatique, selon des études récentes.

### **1. Contraintes climatiques et acidification de l'océan**

37. S'agissant du réchauffement de l'océan et des phénomènes météorologiques extrêmes, l'accélération du réchauffement planétaire que continuent d'entraîner les émissions anthropiques, avec l'augmentation qui s'ensuit des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, a provoqué des températures océaniques record ces dernières années et des vagues de chaleur marines plus fréquentes. Le réchauffement de l'océan a été associé aux phénomènes météorologiques extrêmes, l'augmentation de la température de l'eau de mer représentant une énergie supplémentaire pour les systèmes de tempête, qui pourrait éventuellement infléchir la configuration des courants océaniques.

38. Les effets des changements climatiques sur les produits alimentaires d'origine aquatique représentent une question complexe compte tenu de la diversité de ces

aliments : plus de 3 000 espèces d'animaux et de plantes d'eau douce et d'eau de mer servent en effet à l'alimentation. Chaque espèce et chaque système réagissant différemment aux différents facteurs de stress en fonction de sa sensibilité propre, les changements environnementaux peuvent être porteurs aussi bien de problèmes que de potentialités. Le réchauffement de l'océan rend cependant les stocks halieutiques moins productifs dans l'ensemble et entraîne des changements dans leur composition. D'un point de vue socioéconomique, ces changements peuvent profiter aux régions situées à des latitudes moyennes ou modérément élevées (souvent plus développées) aux dépens des régions équatoriales où se trouvent de nombreux pays en développement et où la pêche artisanale de subsistance est déterminante pour la sécurité alimentaire. Cette question se pose avec une acuité particulière pour les petits États insulaires en développement. L'évolution de la répartition et de l'abondance des espèces de poissons rend également la gestion de la pêche plus difficile.

39. Si les changements climatiques menacent tous les écosystèmes marins, les récifs coralliens des eaux chaudes sont particulièrement sensibles à des températures marines plus élevées, qui peuvent entraîner, avec leur blanchissement, une mortalité massive en leur sein. Les changements climatiques devraient provoquer une généralisation et une aggravation de ce phénomène de blanchissement, qui a déjà gravement endommagé l'essentiel des récifs coralliens du monde.

40. Dans le secteur de la mariculture, les changements climatiques engendrent notamment des risques de perte de production et d'infrastructures, en raison de phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que des risques accrus de maladies, de présence de parasites et de prolifération d'algues à toxines. Les changements climatiques peuvent également influencer sur la tolérance thermique des poissons d'élevage et donc sur le choix des espèces se prêtant à cette aquaculture.

41. En ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement de l'océan, la fonte des glaciers et des calottes glaciaires et la modification du stockage des eaux terrestres contribuent à une élévation continue du niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale. Le phénomène devrait également menacer les écosystèmes côtiers par ses effets indirects sur la pêche et l'aquaculture, en se répercutant sur les habitats, les installations et les infrastructures. L'élévation du niveau de la mer augmente également le risque d'intrusion d'eau salée dans les zones côtières de faible relief. Il peut en résulter une réaffectation des terres ou des étangs d'eau douce à l'aquaculture en eaux saumâtres ou salines, par exemple celle de la crevette ou bien du couplage riz-crevette, avec des répercussions sur l'environnement, les moyens de subsistance et la stabilité des revenus.

42. En ce qui concerne l'acidification des océans, ces derniers, constituant un important puits de dioxyde de carbone, puisqu'ils ont absorbé environ 25 % des émissions anthropiques de CO<sub>2</sub> entre 1960 et 2021, ont contribué à ralentir le rythme du réchauffement planétaire. Cependant, cet apport de dioxyde de carbone a modifié en même temps la composition chimique de leurs eaux, devenues plus acides. C'est le phénomène de l'acidification des océans. Parce que cela modifie leur physiologie, de nombreux organismes marins comme les coraux, les coquillages et le plancton ont plus de mal à constituer leur coquille ou leur squelette. Cela représente un risque pour les espèces sauvages et d'élevage qui présentent un intérêt pour la sécurité alimentaire mondiale, ainsi que des répercussions négatives sur la biodiversité et les écosystèmes.

## 2. Pollution anthropique

43. Une grande variété de substances pénètrent dans le milieu marin à partir de multiples sources marines et terrestres, la plus grande partie de la pollution marine provenant des activités terrestres. Les polluants portent préjudice aux habitats, aux

écosystèmes et à la biodiversité océaniques, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments.

44. Certains polluants, tels que les métaux toxiques, les produits chimiques, les déchets radioactifs ou les matières plastiques, peuvent avoir pour effet de tuer ou d'endommager directement la faune et la flore marines. Les polluants peuvent également détruire les habitats marins, avec, par exemple, l'eutrophisation provoquée par l'apport excessif de nutriments dans les écosystèmes côtiers, qui crée des zones hypoxiques ou « zones mortes » aux eaux de surface désoxygénées, associées à des phénomènes de mortalité massive des poissons et des mammifères marins. L'eutrophisation et la désoxygénation favorisent également la prolifération dans les zones côtières d'algues à toxines et d'organismes pathogènes qui affecte à la fois la quantité et la qualité des aliments aquatiques. La consommation de produits de la mer contaminés par des polluants, des agents pathogènes, des hormones, des antibiotiques, des microplastiques ou d'autres substances dangereuses peut être nocive pour la santé humaine.

45. Un large éventail d'activités humaines, telles que la navigation, la prospection et l'extraction pétrolières et gazières et l'installation d'infrastructures sous-marines, contribuent au bruit sous-marin. La pollution sonore du milieu marin peut porter atteinte physiquement aux mammifères marins, aux poissons et aux invertébrés, perturber la communication entre eux et les amener à quitter leurs lieux de frai, de nourricerie ou d'alimentation préférés, tous phénomènes potentiellement lourds de conséquences sur leur taux de reproduction et leur survie. Il pourrait en résulter une baisse des taux de capture de certaines espèces présentant un intérêt commercial important, aux répercussions néfastes sur les revenus de la pêche.

### **3. Destruction des écosystèmes et habitats marins**

46. Les différents types d'écosystèmes côtiers, tels que les mangroves, les herbiers de phanérogames marines, les forêts de laminaires, les marais salants, les zones humides et les récifs de corail, constituent des lieux de frai, de croissance et d'alimentation et jouent donc un rôle déterminant dans les cycles de reproduction de nombreuses espèces de poissons et d'animaux marins. Or beaucoup de ces habitats se dégradent sous l'effet cumulé des pressions décrites ci-dessus et d'autres activités humaines, tels un aménagement non viable du littoral ou le tourisme. En outre, les incidences potentielles de la construction d'infrastructures sous-marines ou d'activités d'extraction sur le milieu marin sont sujettes à préoccupations.

### **4. Espèces exotiques envahissantes**

47. Dans le monde entier, on dénombre quelque 2 000 espèces marines introduites hors de leur milieu naturel par l'activité humaine. Lorsque les conditions y sont favorables, les espèces exotiques peuvent devenir envahissantes et l'emporter sur les espèces marines locales, ce qui risque d'avoir des retombées sur la biodiversité endogène et le fonctionnement des écosystèmes, de diminuer la production halieutique et aquacole et même de menacer la santé humaine si les espèces exotiques sont pathogènes pour l'être humain ou produisent des toxines.

## **C. Contraintes pesant sur les chaînes de valeur et d'approvisionnement**

48. Plusieurs risques et contraintes pèsent sur les chaînes de valeur et d'approvisionnement des aliments d'origine aquatique. Les pertes et le gaspillage de nourriture, y compris les produits de la mer rejetés, se produisent tout au long de la chaîne de valeur et d'approvisionnement de ces produits, et nuisent à la qualité et à

la quantité des aliments. La troisième cible de l'objectif de développement durable n° 12 vise, d'ici à 2030, à réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et à diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. De même, la FAO a élaboré un code de conduite concernant les pertes et les déchets alimentaires, y compris les aliments d'origine aquatique. L'un des principaux facteurs de la perte de denrées alimentaires est l'inefficacité des chaînes de valeur et, en particulier, le manque d'infrastructures, de services, de connaissances et de technologies adaptés.

49. Les questions climatiques et environnementales font également partie des facteurs qui expliquent que le système alimentaire mondial n'est pas en mesure d'assurer à la population des régimes sûrs, nutritifs, viables et équitables. Ces problèmes portent sur une grande variété de produits, y compris les espèces des niveaux trophiques inférieurs issues de l'aquaculture. Des initiatives de suivi ont été mises en place pour évaluer les effets de ces problèmes sur la production et les ressources halieutiques et aquacoles, à l'exemple des Laboratoires de l'environnement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui soutiennent le développement de capacités de détection et de mesure précise des contaminants dans l'environnement marin et dans les produits de la mer. Il est tout aussi important que les chaînes de valeur et d'approvisionnement des aliments aquatiques favorisent la durabilité environnementale, notamment par une transparence et une traçabilité accrues. On peut aussi recourir aux carburants et moteurs de substitution pour atteindre les objectifs de réduction des émissions mondiales, régionales et nationales dans le cadre des chaînes de valeur intéressant la pêche et les produits de la mer. La décarbonation de l'ensemble de la chaîne de valeur et d'approvisionnement de la production alimentaire aquatique, y compris les navires de pêche et les pratiques aquacoles, s'inscrit de plain-pied dans une transition équitable vers des sources d'énergie renouvelables et des pratiques à faible émission de carbone. Les pays en développement, dont les petits États insulaires, lourdement tributaires, pour beaucoup, des ressources marines et donc largement vulnérables aux conséquences de la dégradation des océans et du climat, sont appelés à relever des défis tout particuliers. Pour assurer une transition équitable et équilibrée, il importe, par conséquent, de mettre au point des mesures de protection du milieu marin qui tiennent compte des incidences de ces phénomènes sur le développement économique et les moyens de subsistance.

50. La consommation croissante de produits de la mer à l'échelle mondiale a également une incidence directe sur les chaînes de valeur et d'approvisionnement, entraînant une plus grande dépendance de certains États à l'égard des importations, en même temps qu'une charge plus lourde pour les pays exportateurs, depuis la capture jusqu'à l'exportation finale. En outre, les produits doivent posséder les qualités d'aliments aquatiques sains, sûrs et de haute qualité. Pour les pays exportateurs, la charge peut être encore alourdie après les catastrophes naturelles, les crises et les situations d'urgence, lorsqu'il s'agit de remettre sur pied la chaîne de valeur et d'approvisionnement des aliments d'origine aquatique. À cet égard, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a causé des problèmes au secteur de la pêche, notamment en perturbant les chaînes d'approvisionnement. Les menaces que représentent pour la sûreté et la sécurité maritimes la piraterie et les vols à main armée commis en mer ne sont pas sans conséquences, également, sur la production alimentaire d'origine marine, et par ricochet, sur le commerce international et l'économie mondiale.

51. La valeur de la chaîne des produits de la mer repose sur le respect des normes internationales du travail. Toutefois, des questions essentielles relatives aux conditions de travail influent sur la résilience et la viabilité des chaînes

d’approvisionnement. Citons, entre autres, le travail des enfants, les questions de santé et de sécurité, le manque d’inclusivité et l’inégalité des sexes. Les femmes et les filles, en particulier, sont en butte à une stigmatisation multiforme qui fait obstacle à leur insertion dans l’emploi et les rend susceptibles d’abus dans le secteur.

#### **IV. Renforcement du rôle de l’océan comme source d’alimentation durable : obstacles et potentialités, notamment dans le sens d’une coopération et d’une coordination renforcées aux niveaux mondial, régional et sous-régional**

##### **A. Modes de gestion des activités humaines influant sur la productivité des écosystèmes marins et la salubrité des produits de la mer**

52. Il est essentiel de gérer efficacement l’océan et ses ressources pour maintenir et renforcer sa fonction de source d’alimentation durable.

53. Dans le cadre politique et juridique susmentionné, concernant les océans, les modes de gestion de l’activité humaine, de manière générale, comprennent non seulement des processus fournissant un cadre à la prise de décisions et à la mise en œuvre d’une politique des océans, mais aussi des outils de gestion permettant de réglementer et de modifier les activités humaines touchant au milieu marin et donc à la productivité des écosystèmes marins et à la salubrité des produits de la mer.

54. Ces processus décisionnels sont utilisés par les autorités compétentes pour déterminer les objectifs à fixer en matière de politique générale et de gestion, dans le cadre de l’élaboration et de la mise en œuvre des modes et stratégies de gestion. Les outils de gestion englobent tant des modes de gestion par zone que des outils de portée plus générale, qui servent à régir les activités humaines au sein d’un système particulier.

55. Les modes actuels de gestion de l’océan comprennent donc un large éventail d’outils adaptés à des problématiques précises, à différentes échelles, en fonction des contextes sociaux, culturels, économiques ou relevant de la gouvernance, y compris les normes et les systèmes de valeurs influant sur la prise de décision.

56. Les outils de gestion peuvent également contribuer à l’atténuation des effets des changements climatiques et à l’adaptation à ceux-ci, à l’image des réseaux d’aires marines protégées, qui peuvent permettre de renforcer la résilience des écosystèmes. Parallèlement aux outils de gestion par zone, la gestion axée sur la résilience s’appuie sur la connaissance des facteurs qui influent ou sont appelés à influencer sur la fonction écosystémique afin d’établir des priorités, de mettre en œuvre et d’adapter des mesures de gestion permettant de préserver les écosystèmes et le bien-être humain, notamment en réduisant les facteurs de stress, tels que la pollution et la pression que représentent des techniques de pêche destructrices.

57. En ce qui concerne la pêche, les États et les organismes ou arrangements régionaux de gestion de la pêche ont fait état d’un ensemble de priorités relatives à l’utilisation des mesures de gestion, pour lutter notamment contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la surpêche, la destruction des habitats, la pollution par les produits chimiques, les métaux, les nutriments et le plastique, et les menaces que représentent les espèces envahissantes, ainsi que pour améliorer le contrôle par les États, des navires battant leur pavillon. Les États ont souligné la nécessité de promouvoir la planification de l’espace marin et de tenir compte de la pêche et de

l'aquaculture dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières. Les États et ces organismes ou arrangements ont en outre souligné l'importance des modes de gestion écosystémiques et du principe de précaution dans le contexte de la gestion des pêches.

58. Les États ont également rendu compte des mesures de gestion adoptées en vue de l'utilisation durable des pêcheries et de la faune associée ; elles concernent notamment les tailles minimales de capture, les prises accessoires et les spécimens juvéniles, les zones de pêche et les quotas ou la limitation des captures. Un groupe d'États a constaté des progrès notables dans le nombre des stocks de poissons qu'ils gèrent de manière durable et a fait état d'un plan d'action visant à garantir une pêche durable et résiliente par la protection et la restauration des écosystèmes marins, notamment la réduction de l'impact des activités de pêche sur les écosystèmes marins, les prises accessoires d'espèces vulnérables, les réseaux trophiques marins et les fonds marins.

59. Un groupe d'États a rendu compte d'une stratégie visant à appliquer le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et indiqué qu'il s'était engagé à protéger 30 % de ses mers, notamment à l'aide de zones marines protégées, afin d'assurer la protection des zones de frai et d'alevinage, de réduire le taux de mortalité des poissons et de restaurer les zones essentielles pour les espèces et les habitats sensibles. Un État a souligné la nécessité de mettre en place des aires marines protégées et d'autres mesures de conservation par zone à titre complémentaire, et notamment de recourir à la biotechnologie pour reconstituer les populations ou les stocks de ressources halieutiques surexploitées, d'encourager une approche écosystémique dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de gestion des pêches et de réduire au minimum les incidences sur l'environnement des activités économiques maritimes, notamment la pêche, l'aquaculture, les transports et les activités liées aux hydrocarbures.

60. La FAO a observé qu'une gestion efficace des pêches était nécessaire si l'on voulait atteindre les objectifs écologiques, sociaux et économiques qui avaient été fixés, les priorités étant notamment d'assurer un suivi de l'état des pêches et la communication de l'information, et de soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion des plans, stratégies et mesures de gestion des pêches. La Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est a fait état d'une série de mesures de gestion des pêches, y compris l'application aux pêches d'une approche écosystémique, ainsi que de progrès en ce qui concerne les mesures de surveillance, de contrôle et d'exécution, et mis en exergue les accords de coopération passés avec d'autres organismes pour protéger les écosystèmes marins vulnérables des activités humaines autres que la pêche, y compris les évolutions récentes concernant d'autres mesures efficaces de conservation par zone.

61. S'agissant de l'aquaculture, un État a mis en avant la nécessité de procéder de manière intégrée pour la prise des décisions sur la sélection et la gestion des sites, la sélection d'espèces et de stocks adaptés à l'environnement local, les types et les sources d'alimentation pour poisson, l'utilisation de médicaments vétérinaires ainsi que les incidences sur la faune et la flore sauvages et sur certains aspects de l'environnement marin. Il a également souligné qu'il importait de restaurer les zones mortes en raison de la désoxygénation en réduisant la pollution terrestre. Un autre État a noté que la mariculture pouvait être un moyen productif et sûr d'aider à la restauration et à la conservation des espèces sauvages et des écosystèmes.

62. La FAO a souligné que des technologies et une gestion innovantes pouvaient permettre l'expansion de systèmes d'aquaculture durables et résilients. Il a été dit que des dispositifs de gouvernance étaient nécessaires pour pouvoir mieux préparer le secteur des aliments aquatiques face aux incidences d'une catastrophe naturelle,

d'une crise ou de toute autre situation d'urgence, réduire ces incidences et assurer une réadaptation.

63. Les États et les organismes ou arrangements régionaux de gestion des pêches ont souligné l'importance d'une gestion durable des pêches, y compris les solutions d'adaptation, face aux problèmes posés par les changements climatiques. Les États ont souligné l'importance que revêtait la recherche s'agissant de comprendre les effets qu'avaient les changements climatiques sur l'abondance et la répartition des stocks de poissons et pour permettre l'élaboration de stratégies de gestion plus souples, plus réactives et plus adaptatives. Les États ont également souligné les conséquences de l'acidification et du réchauffement de l'océan, de l'élévation du niveau de la mer ou des phénomènes météorologiques extrêmes sur les ressources océaniques, sauvages ou cultivées. Un État a noté que la modification des stocks halieutiques causée par les changements climatiques rendait plus nécessaire encore une coopération internationale dans la gestion des pêches de capture, en particulier des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs. Un autre État a indiqué qu'il était nécessaire de procéder de façon globale, en tenant compte des différentes vulnérabilités et de l'exposition des différentes espèces et des systèmes de production à une série de facteurs de stress.

## **B. Protéger les écosystèmes marins et assurer leur régénération, leur productivité et leur résilience**

64. Dans sa résolution [73/284](#) du 1<sup>er</sup> mars 2019, l'Assemblée générale a proclamé la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et réaffirmé les liens entre la restauration et la conservation des écosystèmes et la mise en œuvre du Programme 2030. Plus récemment, l'Assemblée, dans sa résolution [78/69](#), a souligné la nécessité d'une réaction urgente et de l'établissement de priorités dans les interventions de gestion visant la préservation de l'intégrité des écosystèmes.

65. En ce qui concerne l'adoption d'une démarche exhaustive, globale et intersectorielle en matière de gestion des océans, les modes de gestion des océans ont progressivement évolué, passant d'une approche monosectorielle à une démarche plus intégrée et intersectorielle visant à traiter l'effet cumulé de l'ensemble des activités humaines sur l'océan et ses écosystèmes.

66. Le secteur de la pêche étant extrêmement dépendant d'écosystèmes marins en bonne santé, il faut, pour viabiliser le système alimentaire d'origine océanique, adopter une approche écosystémique globale intégrant de façon systématique, notamment, la pêche et l'aquaculture à la gestion intégrée des zones côtières et à l'aménagement de l'espace maritime. Dans un contexte transfrontalier, l'approche fondée sur les grands écosystèmes marins partage le même objectif de promotion d'une gestion écosystémique des ressources côtières et marines.

67. S'agissant du renforcement de la coopération et de la coordination internationales au service d'une gestion véritablement intégrée de l'océan, il est essentiel de promouvoir la coopération intersectorielle dans différentes instances par un engagement actif de toutes les parties prenantes, y compris les États, les organisations intergouvernementales et la société civile, et en tirant parti des meilleures connaissances scientifiques disponibles ainsi que des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des populations locales qui dépendent de l'océan pour leurs moyens de subsistance. Couvrant, par son champ d'application, près des deux tiers de l'océan et reposant, entre autres principes et cadres directeurs, sur une approche écosystémique et un mode de gestion intégré de l'océan, le nouvel Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et

portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, qui encourage la coopération intersectorielle par la mise en place de mécanismes spécifiques de mise en œuvre de ses dispositions, est susceptible d'infléchir profondément la gestion des activités océaniques vers des modes de gestion plus globaux et plus intégrés. Le dialogue consacré, en 2023, à l'océan et aux changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a confirmé l'importance d'un renforcement des liens institutionnels entre les partenaires à l'échelon national et international et entre les mandats et processus des Nations Unies, tels que l'Accord et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, aux fins de renforcer les ambitions et l'action mondiales au service de la résilience de l'océan face aux changements climatiques.

68. S'agissant de mieux comprendre les océans sur le plan scientifique et de renforcer l'interface science-politique, il est essentiel, pour permettre une meilleure résilience des écosystèmes marins, de mieux comprendre les effets des changements climatiques sur la pêche et l'aquaculture. Préoccupée par la dégradation de l'état de l'océan, l'Assemblée générale a créé le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, dans le but d'évaluer l'état de l'océan au niveau mondial, les services qu'il rend et la manière dont les activités humaines influent sur lui. De même, la proclamation de la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, durant laquelle la protection et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité ont été définies comme enjeux de premier plan, pourra permettre de stimuler l'océanologie et de favoriser l'émergence de nouvelles solutions. En outre, la nécessité de mieux comprendre l'océan et les changements climatiques et de mieux agir en la matière a conduit à instaurer, en 2019, les dialogues consacrés à l'océan et aux changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, le dialogue de 2023 portant sur la restauration des écosystèmes côtiers, la pêche et la sécurité alimentaire. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques vise également à renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

69. À l'échelon régional, mieux comprendre la corrélation entre changements climatiques, pêche et aquaculture et œuvrer pour que le travail des organismes ou arrangements régionaux de gestion de la pêche s'ouvre à des considérations plus larges intégrant changements climatiques et biodiversité peut permettre d'éclairer la prise de décision politique et d'adopter des politiques d'adaptation et d'atténuation et des mesures soucieuses de la biodiversité en faveur de la résilience des stocks halieutiques. À cet égard, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est, dans l'exercice de ses fonctions de gestion et de politique générale, s'appuie sur les avis scientifiques dispensés à titre indépendant par le Conseil international pour l'exploration de la mer.

70. En ce qui concerne le renforcement du cadre juridique et des principes directeurs applicables, la feuille de route de la FAO pour la période 2022-2030, intitulée « Vers une transformation bleue » fournit un cadre visant à optimiser le fonctionnement des systèmes alimentaires d'origine aquatique (marins ou d'eau douce) afin que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous, tout en relevant les défis de la durabilité. Pour conserver des écosystèmes marins résilients et en bonne santé, il est impératif de concilier la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques marines et de la biodiversité. L'Accord, ainsi que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, devraient jouer un rôle non négligeable dans les efforts visant à enrayer la dégradation des écosystème et l'appauvrissement de la biodiversité. S'appuyant sur

ce dernier, la Commission européenne a adopté en 2023 un plan d'action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins au service d'une pêche durable et résiliente, qui vise à réduire l'incidence préjudiciable des activités de pêche sur les écosystèmes marins et à mettre en application la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

71. En outre, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, consciente de la menace représentée par la pollution plastique, a décidé en 2022 de charger un comité intergouvernemental de négociation d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, l'objectif étant qu'il achève ses travaux d'ici à la fin de 2024.

72. S'agissant de la mobilisation de fonds supplémentaires, bien que l'océan couvre plus de 70 % de la surface de notre planète et contribue à 2,5 % de la valeur ajoutée brute mondiale, seulement 1,1 % des budgets nationaux de recherche en moyenne ont été alloués aux sciences océaniques entre 2013 et 2021. De fait, l'objectif de développement durable n° 14 est, parmi les 17 objectifs de développement durable, celui qui pâtit le plus du manque de financement. Aussi faut-il axer les efforts internationaux sur l'action menée en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de l'océan, en mobilisant des ressources financières supplémentaires et, le cas échéant, des partenariats public-privé. Le dialogue sur les océans engagé en 2023 dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques a mis l'accent sur la nécessité d'accroître le volume, l'échelle et la disponibilité de flux financiers stables et accessibles pour permettre la mise en œuvre de pratiques de pêche durables ainsi que la gestion et la restauration des écosystèmes côtiers. Répondant au même besoin à l'échelon régional, le programme mis en place en Afrique de l'Ouest au service d'un océan durable, doté de 59 millions d'euros, vise à renforcer la gouvernance de l'océan, notamment en soutenant la gestion et la surveillance des zones essentielles que constituent les zones marines et côtières protégées.

### **C. Rôle potentiel de la pêche artisanale et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire mondiale**

73. L'importance de la pêche et de l'aquaculture artisanales et à petite échelle dans la sécurité alimentaire mondiale est de plus en plus reconnue, en particulier dans le cadre des changements climatiques. Ces activités contribuent en effet à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, constituent des sources indispensables d'emplois et de revenus, en particulier pour les populations côtières, et sont généralement considérées comme plus durables. Les effets néfastes des changements climatiques et de l'appauvrissement de la biodiversité ont rendu la pêche artisanale vulnérable et renforcé la nécessité de trouver des solutions intersectorielles globales.

74. Or on connaît mal à quel chiffre s'élève la contribution totale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, qui pâtiennent d'une sous-déclaration dans les systèmes de données nationaux et du manque de ressources et de capacités s'agissant d'assurer le suivi et la communication de l'information. En raison de sa nature informelle et locale et, dans certains cas, saisonnière, la pêche artisanale voit encore trop souvent sa contribution aux pêcheries nationales négligée, dissimulée ou chichement mesurée. On tend souvent à sous-estimer à quel point les connaissances traditionnelles et locales sont essentielles pour maintenir la viabilité de la pêche et de l'aquaculture artisanales et à petite échelle. Compte tenu des spécificités de la pêche commerciale artisanale et du caractère incertain des données y afférentes, des mesures de gestion adaptées s'imposent qui correspondent aux capacités de ces pêcheries sur le plan technique comme en matière de données et de mise en œuvre.

75. Face à ces défis, la FAO, dans ses Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, a, là encore, souligné l'importance que revêtait, pour les pêcheurs et les aquaculteurs artisanaux, l'amélioration des systèmes de collecte de données, de l'accès aux marchés et des débouchés commerciaux, pour en renforcer le rôle dans la sécurité alimentaire et la croissance socioéconomique. L'Organisation internationale du travail (OIT) œuvre en faveur du travail décent dans le secteur de l'aquaculture et encourage la mise en place de coopératives d'aquaculteurs, pour les petites structures, afin de faire ressortir l'aspect socioéconomique de la pêche artisanale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

76. Des mesures de gestion adaptative sont mises en œuvre dans certaines pêcheries et aquacultures artisanales afin d'atténuer les effets des changements climatiques et d'améliorer la productivité, et partant, de garantir la santé à long terme des ressources marines. Pour réduire l'empreinte carbone des flottes de pêche, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a indiqué que l'on avait recours à des stratégies telles que l'utilisation de carburants de remplacement et d'unités de stockage frigorifique, l'électrification et les technologies hybrides, ainsi qu'à des programmes visant à aider les petites flottes côtières à remplacer, d'ici à 2050, leurs moteurs par des solutions plus respectueuses de l'environnement.

#### **D. Innovations possibles dans le domaine de la production de produits de la mer**

77. L'innovation technologique peut permettre de renforcer les capacités de l'océan comme source de nourriture et d'améliorer la viabilité de l'aquaculture et de la récolte des produits consommables, notamment en contribuant à l'application d'une approche écosystémique. Les progrès technologiques peuvent permettre de découvrir de nouvelles sources alimentaires ou de stabiliser et d'améliorer l'état des ressources qui s'amenuisent, notamment grâce à la biotechnologie, afin que puissent se reconstituer les stocks de poissons surexploités.

78. Selon les Directives pour une aquaculture durable et selon la feuille de route de la FAO (« Vers une transformation bleue »), l'aquaculture est appelée à se développer et à innover. C'est l'une des priorités fixées dans la feuille de route, à savoir favoriser une activité aquacole climatiquement rationnelle, favoriser l'investissement dans l'innovation numérique, technologique et de gestion, favoriser les méthodes novatrices de collecte et de gestion des données, et soutenir l'utilisation et le développement durables des ressources génétiques afin d'améliorer l'approvisionnement en stocks de départ de qualité et, par voie de conséquence, renforcer l'efficacité de la production.

79. Le potentiel de l'aquaculture, pour les espèces des niveaux trophiques inférieurs, c'est-à-dire les espèces du bas de la chaîne alimentaire comme les algues et les bivalves, ou de l'aquaculture multitrophique, est en progrès grâce à des avancées technologiques permettant de renforcer potentiellement la viabilité de la production, même si des problèmes demeurent par ailleurs. Les algues, en particulier, peuvent servir directement à la consommation alimentaire, mais aussi à l'alimentation des animaux aquatiques et du bétail, ainsi que comme engrais biologiques, entre autres utilisations non alimentaires. Il est également nécessaire de mieux étudier les macroalgues et d'en optimiser l'utilisation, notamment en se penchant sur leur rôle alimentaire potentiel. Outre les problèmes liés à la production, des difficultés ont été recensées sur le plan de l'acceptabilité par les consommateurs de produits comme les algues et les poissons de culture cellulaire, notamment. On estime que, moyennant

les améliorations technologiques et les réformes politiques voulues, la disponibilité de produits de la mer comestibles pourrait, d'ici à 2050, augmenter de 36 à 74 % par rapport aux rendements actuels, en particulier dans le domaine de la mariculture.

80. La feuille de route de la FAO appelle également à soutenir l'innovation technique dans les opérations de pêche ; à cet égard, on se tourne actuellement vers des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle en vue de l'amélioration des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance. La nécessité de décarboner l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche, ainsi que les pratiques aquacoles, a été soulignée dans le dialogue de 2023 sur les océans et les changements climatiques, et des sources de carburant de substitution ont été trouvées pour les navires de pêche, avec d'autres solutions de remplacement comme les moteurs électriques et hybrides et la propulsion éolienne. Ces aspects de la décarbonation des navires de pêche et d'autres aspects, comme l'utilisation d'unités de stockage frigorifique, ont été étudiés.

81. Les nouvelles technologies marines peuvent également contribuer à la lutte contre la pollution de l'environnement marin et côtier. L'AIEA a mis sur pied l'initiative NUTEC Plastics (« la technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique »), qui vise à mettre au point des méthodes d'identification et de quantification des microplastiques marins et à favoriser le renforcement des capacités des laboratoires chargés de surveiller les microplastiques dans le milieu marin, y compris les produits de la mer.

82. En outre, on a également préconisé l'utilisation de méthodes novatrices de collecte et de gestion des données à toutes les échelles, ainsi que l'amélioration de l'accès aux données et à l'information, la nécessité d'un accès en temps réel étant soulignée.

## **E. Chaînes de valeur et d'approvisionnement**

83. Compte tenu de ses bienfaits pour la santé et pour la nutrition, la consommation de produits de la mer est encouragée par des campagnes nationales d'information, des mesures étant mises en place, notamment, pour qu'elle entre dans le régime alimentaire journalier, en particulier dans les cantines scolaires. De manière plus générale, les États cherchent également à favoriser la prise en compte systématique des aliments d'origine aquatique dans les politiques, stratégies et programmes nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition, lesquels peuvent recevoir un soutien financier ou programmatique dans le cadre de programmes d'aide bilatérale. Il importe d'assurer des investissements soutenus, notamment de la part du secteur privé, pour améliorer les chaînes de valeur et d'approvisionnement dans le secteur de la pêche.

84. La collecte de données et l'analyse de la consommation d'aliments marins et de leur composition nutritionnelle contribuent à une meilleure prise en compte de la consommation d'aliments marins. Au niveau mondial, les chiffres relatifs à la malnutrition de l'enfant issus des estimations conjointes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la Santé et du Groupe de la Banque mondiale fournissent des informations sur la nutrition, la malnutrition et la santé de l'enfant qui peuvent être utilisées pour mettre en évidence les espèces marines locales comestibles qu'il serait le plus pratique et le plus abordable de capturer ou de cultiver pour répondre à ces besoins nutritionnels.

85. Les instances mondiales et régionales tiennent également de plus en plus compte des aliments d'origine marine comme moyen d'assurer la sécurité alimentaire. La Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité



mises au point pour améliorer le respect et l'application de la réglementation en vigueur, et ce, grâce à la formation et au transfert de technologie.

90. Certaines délégations ont insisté sur l'importance d'un renforcement du pouvoir d'action des femmes et des filles dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, notamment aux fins de réduire la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Une délégation a déclaré qu'il conviendrait d'envisager, dans le cadre du Processus consultatif, des moyens de renforcer les capacités des femmes dans le secteur des denrées bleues, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. L'OIT a rendu compte du travail qu'elle accomplit en vue d'aider ses mandants à mieux être en mesure de promouvoir un travail décent et de permettre une transition équitable dans le secteur vers des conditions de travail viables, ainsi que des ateliers organisés dans le but de renforcer les coopératives aquacoles et de permettre le progrès du travail décent, de promouvoir l'intégration dans le secteur formel et d'améliorer la productivité.

91. Il a également été noté que faute d'une généralisation de l'application des normes de protection humaine et sociale dans le secteur de la pêche, la transition énergétique pourrait avoir des conséquences pour les conditions de travail des pêcheurs, et qu'investir dans les technologies modernes et les équipements de protection pourrait, au-delà de l'efficacité énergétique ou de la transition énergétique, permettre de réduire les risques professionnels et les accidents en mer. Toutefois, l'adoption de technologies et de pratiques modernes a nécessité de mettre en place à l'intention des pêcheurs, et en particulier des femmes, des programmes de formation en matière de sécurité et de renforcement des capacités. Le commerce des biens et services pourrait favoriser une transition énergétique saine au sein des flottes de pêche en facilitant le transfert et l'acquisition des dernières technologies en matière d'efficacité énergétique, de navigation intelligente, de systèmes de pêche, de carburants renouvelables et de moteurs et navires à faibles émissions. Le transfert de technologie est également appelé à contribuer considérablement à l'amélioration des moyens de subsistance, notamment grâce au recours aux communautés de brevets et aux systèmes d'homologation préférentiels par délivrance de certificats « verts ». L'accent a été mis sur la nécessité d'assurer un accès aux technologies de pointe, au transfert de technologies et au financement des nouvelles technologies, en particulier pour la pêche des espèces mésopélagiques, la pêche en eaux profondes et les systèmes d'aquaculture, afin de réduire l'utilisation intensive des combustibles fossiles et les émissions.

92. Un renforcement ciblé des capacités s'impose si l'on veut pouvoir faire face aux effets des changements climatiques et de l'acidification de l'océan sur le système alimentaire océanique. La recherche expérimentale se poursuit, tout comme l'effort de renforcement des capacités.

## V. Conclusions

93. L'océan, comme source d'alimentation plus durable, plus équitable et moins nuisible à l'environnement, recèle un potentiel considérable pour les générations à venir. Afin de le préserver et de le renforcer dans cette fonction, il est nécessaire d'assurer la pérennité des ressources utilisées actuellement, de veiller à ce qu'elles restent accessibles et de continuer de développer celles qui sont sous-utilisées, ainsi que de protéger et de préserver le milieu marin et de mieux faire connaître le rôle et l'état de l'océan. Plus que jamais, il importe de respecter pleinement les engagements énoncés dans le Programme 2030 et ses objectifs relatifs à l'océan. Enfin, il convient d'agir en concertation pour renforcer le système alimentaire océanique de manière viable.

94. Améliorer la gestion de l'océan et de ses ressources en veillant à l'application intégrale et efficace des instruments internationaux y relatifs, à tous les niveaux, contribuerait largement à cet objectif. Toutefois, des mesures supplémentaires doivent être prises pour garantir la viabilité à long terme de la source de nourriture que constitue l'océan. Il va être extrêmement important de sensibiliser le public au rôle que joue et que pourrait jouer l'océan à l'avenir en vue de maximiser les bénéfices que l'on tire à l'échelle mondiale des aliments provenant de l'océan, notamment sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

95. Il est tout aussi important de s'attaquer aux facteurs qui nuisent à une gestion efficace, comme la pêche illicite, non déclarée ou non réglementée, le manque de données scientifiques adaptées et le manque de capacités. Il convient de tenir compte, dans les modes de gestion, des incidences actuelles et futures de la triple crise planétaire sur les écosystèmes et les ressources océaniques, et d'appliquer le principe de précaution lorsque les informations sont incertaines, indisponibles ou insuffisantes. Éliminer les subventions qui contribuent à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en veillant à l'entrée en vigueur de l'Accord sur les subventions à la pêche et à la conclusion des négociations en cours sur les questions en suspens, doit rester une priorité.

96. Il est possible d'augmenter le rendement de la production d'aliments durables tirés de l'océan dans l'optique de répondre à la demande future. Pour cela, il faut permettre aux pêcheries surexploitées de se reconstituer, éliminer le gaspillage alimentaire, réduire les prises accessoires et les rejets, améliorer la sécurité alimentaire et rationaliser les chaînes de valeur et d'approvisionnement. Le développement des ressources sous-utilisées, notamment par la mariculture durable d'algues, de plantes, de poissons et d'autres ressources biologiques marines, continue également d'offrir des potentialités. Les nouvelles directives de la FAO pour une aquaculture durable peuvent permettre de promouvoir une croissance de l'aquaculture qui soit économiquement, socialement et écologiquement viable.

97. Enfin, il est primordial de protéger et de préserver le milieu marin et la biodiversité, notamment par une mise en œuvre intégrale et efficace des dispositions pertinentes de la Convention, afin de conserver des écosystèmes marins productifs, résilients et en bonne santé. L'entrée en vigueur de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la conclusion des négociations sur un traité ambitieux visant à lutter contre la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin, pourraient y concourir de façon décisive. La troisième Conférence sur l'océan, qui se tiendra à Nice (France), en juin 2025, et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, organisé en 2025, quatre ans après le premier sommet du genre, peuvent être le point de départ de discussions et de progrès renouvelés à cet égard.